



Groupement de commandes des EPLE de l'Hérault

Lycée JEAN MERMOZ - **Services mutualisés**

717 av Jean Mermoz – CS 29007

34060 Montpellier cedex 2

Marchés des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Organisés en application de l'article 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 portant modification du code des marchés publics et du Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS) 2009.

Dossier de consultation des entreprises

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de fournitures de denrées alimentaires

Année 2019 – 2022

Objet des marchés : *Fournitures de denrées alimentaires.*

(Chaque lot donne lieu à la passation d'un marché séparé)

Coordonnateur :

Monsieur le Proviseur du lycée polyvalent Jean Mermoz

Groupement de Commandes des EPLE de L'Hérault –

Lycée Jean Mermoz – 717 avenue Jean Mermoz -CS 29007 – 34060 Montpellier Cedex 2

Mail de contact : groucom.mermoz@ac-montpellier.fr

Le présent règlement comporte 14 feuillets numérotés de 1 à 14.

SOMMAIRE :

PAGES

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1 Forme du marché	4
2.2 Notification – Prise d'effet et durée du marché	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	4 à 5
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET ENVOI DES CANDIDATURES	6 à 7
ARTICLE 5 : CRITÈRES D'ATTRIBUTION	8
5.1 Choix des fournisseurs et critères de sélection	8
5.2 Echantillons	8 à 10
5.3 Validité de l'offre	10
ARTICLE 6 : REMISE DES OFFRES	10
6.1 Délais	10 à 11
6.2 Forme	11
ARTICLE 7 : LITIGES	11
<i>Annexe 1 : Détail des lots</i>	12
<i>Annexe 2 : Procédure de classement des fiches techniques</i>	13
<i>Annexe 3 : Modalités de transmission des échantillons</i>	14

Le groupement de commandes des EPLE de l'Hérault s'engage dans une démarche en faveur d'une restauration collective responsable permettant l'accès des usagers à une alimentation saine et de qualité, la préservation de l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

Groupement de commandes des EPLE de l'Hérault.

Pouvoir adjudicateur au stade de la passation des marchés : M. Le Proviseur du Lycée Polyvalent Jean Mermoz à Montpellier

Pouvoir adjudicateur au stade de l'exécution du marché : les représentants des établissements suivants :

Le lycée JEAN MERMOZ – MONTPELLIER

Le lycée VICTOR HUGO – LUNEL

UPC lycée JEAN MERMOZ - MONTPELLIER

Le Lycée PAUL BOUSQUET – SETE

Le lycée JOFFRE – MONTPELLIER

Le lycée JOLIOT CURIE – SETE

Le lycée GEORGES CLEMENCEAU –
MONTPELLIER

Le lycée CHARLES DE GAULLE – SETE

Le lycée JULES GUESDE – MONTPELLIER

Le lycée MARC BLOCH – SERIGNAN

Le lycée PIERRE MENDES FRANCE –
MONTPELLIER

Le Lycée HENRI IV – BEZIERS

Le lycée JULES FERRY LA COLLINE –
MONTPELLIER

Le lycée JOSEPH VALLOT – LODEVE

Le lycée GEORGES FRECHE – MONTPELLIER

Le lycée CHAMPOLLION –LATTES

Le lycée JEAN JAURES –
SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Lycée CHARLES ALLIES – PEZENAS

Le lycée LOUIS FEUILLADE – LUNEL

Le lycée RENE GOSSE – CLERMONT L'HERAULT

Le lycée FREDERIC BAZILLE - MONTPELLIER

Le collège VIA DOMITIA – POUSSAN

Pour mémoire la cuisine centrale du lycée Jean Mermoz dessert sur Montpellier le lycée Jean Mermoz, le LP Léonard de Vinci, le lycée Jean Monnet et l'EREA Jean Jacques Rousseau, sur Castelnau-le lez le lycée Georges Pompidou et sur Agde le lycée Auguste Loubatières.

L'établissement coordonnateur est le lycée Jean Mermoz, représenté par son chef d'établissement **M. Olivier BRIARD**

Personne à contacter sur le suivi du marché : **M. Didier GARNIER** gestionnaire des services mutualisés.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux établissements adhérents au groupement de commande pour les années 2019 à 2022.

2.1 Forme du marché.

La procédure de consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert selon les formes prévues par les articles 66, 67 et 68 du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 portant modification du code des marchés publics .

Les marchés sont des marchés à bons de commande.

La prestation est divisée en 9 marchés et 53 lots. Chaque lot donne lieu à la passation d'un marché séparé. Le détail des lots figure au tableau en [annexe n°1](#) (*Détail des lots*).

Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs marchés, un ou plusieurs lots, en présentant une offre distincte par lot et sont susceptibles d'être retenus pour un ou plusieurs lots.

Les offres ne doivent porter que sur un lot entier. Une offre ne présentant qu'une partie des articles d'un lot sera rejetée.

Les candidats peuvent proposer une offre de base et une offre « variante ».

Dans ce cas, l'offre de base et la variante doivent être clairement identifiées.

La variante ne peut différer des dispositions du cahier des charges.

Une variante ne pourra être examinée si elle n'est pas proposée avec l'offre de base.

Une négociation pourra être organisée avec les différents participants.

2.2 Notification – Prise d'effet et durée du marché.

Le marché est notifié au titulaire par le coordonnateur du groupement de commandes. Pour chacun des lots, le marché est conclu du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020, renouvelable deux fois, jusqu'au 31 Août 2022 maximum.

ARTICLE 3 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Modalités de financements : paiement par mandat administratif, délai global de paiement : 30 jours à réception de la facture.

La facturation sera envoyée aux établissements concernés en 2 exemplaires (1 original et 1 duplicata) ou sur la plateforme CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> selon la réglementation en vigueur.

Pour les commandes passées **avant** le 01 septembre 2019, les prix des marchés en cours s'appliqueront.

Pour les commandes passées **à partir** du 01 septembre 2019, les prix des nouveaux marchés s'appliqueront.

Par ailleurs les prix facturés seront ceux fixés à la date de la commande uniquement.

Les factures mensuelles porteront les mentions suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- IBAN et BIC
- Numéro et date des bons de commande ou bons de livraison
- Fournitures et quantités livrées chaque jour
- Poids total livré dans le mois
- Montant hors TVA de la fourniture exécutée
- Taux et montant de la TVA
- Montant total des fournitures livrées
- Date
- Pour les factures déposées sur CHORUS PRO, indiquer, le cas échéant, le code service

Les établissements adhérents et leurs agences comptables :

ETABLISSEMENTS ADHERENTS AU GROUPEMENT DE COMMANDE	AGENCES COMPTABLES
Lycée Champollion - LATTES	Lycée Champollion - LATTES
Lycée Charles Allier - PEZENAS	Lycée Charles Allier - PEZENAS
Lycée Charles de Gaulle - SETE	Lycée Paul Valéry - SETE
Lycée Clémenceau - MONTPELLIER	Lycée Jean Monnet - MONTPELLIER
Lycée Frédéric Bazille - MONTPELLIER	Trésorerie des Matelles - LES MATELLES
Lycée Georges Frêche - MONTPELLIER	Lycée Georges Frêche - MONTPELLIER
Lycée Henri IV - BEZIERS	Lycée Henri IV - BEZIERS
Lycée Jean Jaures - ST-CLEMENT-DE-RIVIERE	Lycée Jean Jaures - ST-CLEMENT-DE-RIVIERE
Lycée Jean Mermoz - MONTPELLIER	Lycée Jean Mermoz - MONTPELLIER
Lycée Joffre - MONTPELLIER	Lycée Joffre - MONTPELLIER
Lycée Joliot-Curie - SETE	Lycée Joliot-Curie - SETE
Lycée Joseph Vallot - LODEVE	Lycée René Gosse - CLERMONT- L'HERAULT
Lycée Jules Ferry - MONTPELLIER	Lycée Joffre - MONTPELLIER
Lycée Jules Guesde - MONTPELLIER	Lycée Jules Guesde - MONTPELLIER
Lycée Louis Feuillade - LUNEL	Lycée Louis Feuillade - LUNEL
Lycée Marc Bloch - SERIGNAN	Lycée Marc Bloch - SERIGNAN
Lycée Pierre Mendes France - MONTPELLIER	Lycée Georges Frêche - MONTPELLIER
Lycée Paul Bousquet - SETE	Trésorerie des Matelles - LES MATELLES
Lycée René Gosse - CLERMONT L'HERAULT	Lycée René Gosse - CLERMONT- L'HERAULT
Lycée Victor Hugo - LUNEL	Lycée Louis Feuillade - LUNEL
Unite Production Culinaire Mermoz - MONTPELLIER	Lycée Jean Mermoz - MONTPELLIER
Collège Via Domitia - POUSSAN	Lycée Joliot-Curie - SETE

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET ENVOI DES CANDIDATURES

La candidature comportera les documents suivants :

- Le dossier candidat à renseigner (attention fichier Excel avec **5 onglets** en bas de page à ouvrir)
- Le règlement de la consultation (RC), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) acceptés sans aucune modification, à **dater et signer**.

Ces documents sont sur l'adresse : <https://site.aji-france.com>

- La lettre de candidature DC1 ou forme libre, datée et signée.
- La déclaration du candidat DC2 ou forme libre.

Formulaires DC1 et DC2 téléchargeable sur le site du ministère de l'Economie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj.formulaires-marches-publics>

- L'attestation d'assurance, l'extrait KBIS.
- Les fiches techniques pour tous les produits proposés, par voie dématérialisée et/ou sous clef USB, classés selon la forme décrite en **annexe n°2** (*procédure de classement des fiches techniques*).
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois.
- Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés

ou

- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, soit un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou en cours d'inscription.
- Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.320, L.143.3 et R.143.2 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Tous ces documents doivent être traduits ou rédigés en langue française **exclusivement**.

Les offres seront exprimées en Euros.

A noter : Il est également possible de fournir une auto déclaration (Déclaration Unique de Marché Européen (DUME) en remplacement des documents listés ci-dessus.

ATTENTION, DANS CE CAS LE DUME NE REMPLACE PAS :

- Le présent règlement de la consultation (RC), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) acceptés sans aucune modification, **datés et signés**.
- Les fiches techniques pour tous les produits proposés, par voie dématérialisée et sous clef USB, classés selon la forme décrite en **annexe 2** (*procédure de classement des fiches techniques*).
- Le dossier du candidat (5 onglets).

Ces documents doivent être ajoutés au DUME.

Un candidat à l'attribution de plusieurs lots pourra ne fournir ces documents qu'une seule fois. Il devra préciser, pour chaque candidature de chaque lot, le dossier dans lequel sont présentés ces documents.

Les candidats peuvent adresser en plus de leur candidature, (conseillé) une sauvegarde sur support électronique (clé USB). Il est alors demandé de faire une (1) sauvegarde (1 clé USB par marché).

La copie (clé USB) de sauvegarde, est la copie de l'intégralité de la candidature et de l'offre. Elle doit être transmise dans les **mêmes conditions de forme et de délai que la candidature principale.**

MARCHES	DATE LIMITE DE DEPOTS DES OFFRES
- Viandes Fraîche - Surgelés	Le JEUDI 21 MARS 2019 A 12h00
- Epicerie - BOF/Ovoproduits - Fruits et Légumes	Le MERCREDI 03 AVRIL 2019 A 12h00
- Pain - Charcuterie/Rôtisserie/Saucisserie - Denrées alimentaires labellisées - Cafeteria	Le JEUDI 04 AVRIL 2019 A 12h00

La copie de sauvegarde doit contenir tous les éléments requis, doit être signée comme l'offre principale et doit être envoyée par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par porteur à l'adresse suivante :

LYCEE JEAN MERMOZ
GROUPEMENT DE COMMANDES
717 avenue Jean Mermoz – CS 29007
34060 MONTPELLIER Cedex 2

La sauvegarde (clé USB) sera placée dans une enveloppe fermée avec la mention suivante :

Société (nom de la société).

COPIE DE SAUVEGARDE

CANDIDATURE D'APPEL D'OFFRES

Le nom du marché (Ex : VIANDES FRAICHES)

Important : La clé USB elle-même devra également être identifiable (nom de la société – nom du marché)

ARTICLE 5 : CRITERES D'ATTRIBUTION

5.1 Choix de fournisseurs et critères de sélection.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante.

La qualité de l'offre jugée par rapport aux fiches techniques des produits ou aux échantillons -----→**45 %**

Notation échantillon (noté sur 20) :

- Valeur nutritionnelle 5/20
- Qualités organoleptiques 5/20
- Respect des caractéristiques demandées 5/20
- Qualité d'usage des échantillons 5/20
(comportement lors de la cuisson, rendement, conservation, temps de préparation et conditionnement)

Notation fiches techniques (noté sur 20) :

- Valeur nutritionnelle 5/20
- Respect des caractéristiques demandées 5/20
- Précision des fiches techniques 5/20
- Absence d'additifs 5/20

Le prix pour -----→**30 %**

La performance environnementale et sociale de l'entreprise (notée sur 20) -----→**10 %**

- Questionnaire : 15 questions relatives à la politique de développement durable et aux objectifs sociaux du candidat.

Le service (noté sur 20) -----→**15 %**

- Démarche qualité du candidat 5/20
- Délais d'exécution 5/20
- Fréquence, régularité et fiabilité des livraisons 5/20
- Service rendu (dépannages) 5/20

L'examen de l'ensemble des critères permettra de procéder au classement des différentes offres pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

5.2 Echantillons. *La commission technique statuera sur échantillons ou fiches techniques.*

CONTROLE D'APRES ECHANTILLONS :

Pendant la période d'examen des offres, si le groupement de commandes le juge utile, il est demandé aux candidats de mettre à disposition des échantillons pour tests. La mise à disposition interviendra dans les locaux désignés par le groupement de commandes lors de sa demande. Lorsque des échantillons seront fournis, ils devront correspondre scrupuleusement à la proposition initiale. En cas de différence tant sur l'origine que sur la qualité, **l'offre sera écartée.**

Les candidats sont informés des modalités de transmission des échantillons, dates et conditions de livraison sur le document joint en [annexe n°3](#) (*modalités de transmission des échantillons*). La liste des produits devant être échantillonnés se trouvent en **annexe n°2 du CCTP du marché concerné**.

Les échantillons proposés devront être rigoureusement conformes aux offres présentées (marques, conditionnement, qualité...).

Les échantillons seront fournis dans un conditionnement significatif pour permettre les dégustations. L'emballage doit permettre une identification précise du produit et comporter les mentions obligatoires suivantes :

Groupement des EPLE de l'Hérault – Année 2019-2022 - Nom du marché - N° du lot.

Les échantillons seront accompagnés d'un bon détaillé permettant le contrôle. Les échantillons seront considérés comme remis à titre gratuit.

L'absence d'échantillon sera sanctionné par la note « zéro » au critère de qualité

CONTROLE SUR FICHES TECHNIQUES :

Le candidat devra, outre la fourniture d'échantillons, mettre à disposition certaines fiches techniques pour la commission technique. La liste de ces fiches se trouve dans le document en annexe du CCTP du marché concerné. Ces fiches techniques seront fournies, sous clef USB, en reprenant le système de classement prévu en [annexe n°2](#) (*procédure de classement des fiches technique*), à respecter impérativement, dans les délais suivants :

MARCHES	DATE LIMITE DE DEPOTS DES OFFRES
- Viandes Fraîche - Surgelés	Le JEUDI 21 MARS 2019 A 12h00
- Epicerie - BOF - Fruits et Légumes	Le MERCREDI 03 AVRIL 2019 A 12h00
- Pain - Charcuterie/Rôtisserie/Saucisserie - Denrées alimentaires labellisées - Cafeteria	Le JEUDI 04 AVRIL 2019 A 12h00

La clé USB sera envoyée par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par porteur à l'adresse suivante :

LYCEE JEAN MERMOZ

GROUPEMENT DE COMMANDES

717 avenue Jean Mermoz – CS 29007

34060 MONTPELLIER Cedex 2

La clé USB (UNE PAR MARCHÉ) sera placée dans une enveloppe fermée avec la mention suivante :

Société (nom de la société).

FICHES TECHNIQUES

CANDIDATURE D'APPEL D'OFFRES

Le nom du marché (Ex : VIANDES FRAICHES)

Important : La clé USB elle-même devra également être identifiable (nom de la société – nom du marché)

5.3 Validité de l'offre.

Pour être valable l'offre devra comporter :

- Le prix unitaire Hors Taxe et Toute Taxe Comprise
- Le montant et le taux de la TVA
- La marque et /ou l'origine des produits (fiche de renseignements produits)
- La fiche technique
- La référence
- La référence de code produit dans votre catalogue.
- *Pourcentage de remise sur catalogue pour le hors-marché (sauf pour les lots soumis à cotation – viandes fraîches et fruits et légumes frais)*

Toutes autres informations nécessaires à l'identification des produits qui pourraient notamment influencer les choix (variantes par rapport à la demande exprimée sur le poids, le conditionnement...).

En cas de proposition pour plusieurs lots, les candidats devront présenter une offre distincte pour chacun des lots.

ARTICLE 6 : REMISE DES OFFRES

6.1 Délais : Dates limites de dépôt des offres :

MARCHES	DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES
- Viandes Fraîche - Surgelés	Le JEUDI 21 MARS 2019 A 12h00
- Epicerie - BOF - Fruits et Légumes	Le MERCREDI 03 AVRIL 2019 A 12h00
- Pain - Charcuterie/Rôtisserie/Saucisserie - Événementiels - Cafeteria	Le JEUDI 04 AVRIL 2019 A 12h00

Le dépôt des offres se fera sur le site internet de l'Association des Journées de l'Intendance (AJI- Marchés) à l'adresse : <https://site.aji-france.com> (procédure dématérialisée des marchés publics).

Les dépôts « papier » ne sont plus autorisés à compter du 01 octobre 2018 pour tout marché annuel supérieur à 25.000€ HT.

Les offres transmises après la date limite de réception ne seront pas étudiées.

Les candidats sont tenus de maintenir leur offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de réception des offres Ils seront informés du résultat de la consultation avant le 10 juillet 2019.

6.2 Forme.

Les fichiers constituant l'offre doivent être aux formats classiques tels que .odt, .doc.pdf, .xls, éventuellement compressés.

Un accusé réception sera envoyé à réception de l'offre électronique.

La signature électronique sera exigée pour l'acte d'engagement.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés **UNIQUEMENT** par mail à : groupcom.mermoz@ac-montpellier.fr

ARTICLE 7 : LITIGES

Pour tout litige né dans le cadre de l'exécution du présent marché qui ne pourrait être résolu par la voie de la conciliation, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Montpellier.

La sous-traitance est interdite dans le cadre du présent marché.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de consultation et l'intégrer à l'offre.

A :

Le :

Cachet de l'entreprise

Signature responsable habilité

Annexe 1 : Détail des lots

MARCHE	Numéro du Lot	Dénomination du Lot	MARCHE	Numéro du Lot	Dénomination du Lot
PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS	1	Ovoproduits	CHARCUTERIE SAUCISSERIE ROTISSERIE	1	Charcuterie
	2	Fromages		2	Saucisserie
	3	Crèmerie, yaourts et desserts lactés		3	Volailles cuites
PRODUITS D'ÉPICERIE	1	Féculeux et assaisonnements	PRODUITS SURGELES	1	Légumes crus et cuits
	2	Produits appertisés et déshydratés		2	Poissons crustacés et fruits de mer
	3	Fonds et sauces déshydratés		3	Viandes et volailles transformées
	4	Produits petits déjeuners		4	Plats cuisinés
	5	Semi-conserves		5	Entrées, desserts et glaces
FRUITS ET LEGUMES	1	Fruits et légumes frais 1ère gamme	VIANDES FRAICHES	1	Bœuf et veau
	2	Fruits et légumes frais de saison 1ère gamme		2	Viandes bovines hachées
	3	Légumes frais de 4ème gamme		3	Ovin
	4	Pomme de terre de 4ème et 5ème gamme		4	Porc
	5	Fruits et légumes de 1ère gamme bio		5	Volaille
	6	Légumes bio de 4ème gamme		6	Viandes cuites
PAIN ET VIENNOISERIE	1	Pains zone Montpellier	PRODUITS DE CAFETERIA	1	Boissons et sodas de base
	2	Pains zone Sète		2	Sandwichs
	3	Viennoiseries zone Montpellier		3	Pizzas Fraîches
DENREES ALIMENTAIRES LABELLISEES	1	Riz			
	2	Tielle			
	3	Vin			
	4	Jus de fruits artisanaux			
	5	Sodas artisanaux			
	6	Salade de fruits frais			
	7	Fruits séchés artisanaux			
	8	Pains secteur Montpellier			
	9	Pains secteur Béziers/Agde/Sète			
	10	Yaourts fermiers			
	11	Fromages fermiers individuels			
	12	Fromages fermiers à la coupe			
	13	Brandade de morue			
	14	Charcuterie			
	15	Biscuits artisanaux			
	16	Viande fraîche de taureau			
	17	Viande fraîche de boeuf			
	18	Volaille fraîche			
	19	Viande fraîche de porc			

PROCÉDURE DE CLASSEMENT

FICHES TECHNIQUES

→ Créer un dossier avec le nom du marché

(Ex : SURGELÉS)

 SURGELÉS	11/10/2018 12:06	Dossier de fichiers
--	------------------	---------------------

→ Créer un sous-dossier avec le numéro du lot et le nom

(Ex : LOT 1_FRUITS ET LÉGUMES)

Nom	Modifié le	Type	Taille
 LOT 1_LÉGUMES CRUS ET CUITS	11/10/2018 12:08	Dossier de fichiers	

→ Renommer chaque fiche technique avec le numéro de la fiche (cf. colonne n°3 du tableau des recensements de besoins), la désignation du produit et la référence fournisseur.

(Ex : 001_AIL HACHÉ_0000)

Nom	Modifié le	Type	Taille
 001_AIL HACHÉ_0000	11/10/2018 12:16	Document Micros...	13 Ko



- **TOUJOURS ECRIRE EN MAJUSCULE**

- **Utiliser le tiret de la touche 8 (_)**

Annexe 3 : Modalités de transmission des échantillons

GROUPEMENT DE COMMANDES DES EPLE DE L'HERAULT 2019 / 2022				
ORGANISATION DES COMMISSIONS TECHNIQUES				
MARCHES	LOTS	ETABLISSEMENT SIEGE DE LA COMMISSION	DATE DE DEPÔT DES ECHANTILLONS	DATE DE LA COMMISSION
PRODUITS D'ÉPICERIE	LOT 1 - FECULENTS ET ASSAISONNEMENTS	1- UPC JEAN MERMOZ	12/06/2019	14/06/2019
	LOT 3 - FONDS ET SAUCES DESHYDRATES			
	LOT 5 - SEMI CONSERVES			
	LOT 2 - PRODUITS APERTISES ET DESHYDRATES SALE / SUCRE	3- LYCEE FREDERIC BAZILLE	10/06/2019	13/06/2019
	LOT 4 - PRODUITS PETIT DEJEUNER			
VIANDES FRAICHES	LOT 1 - BŒUF & VEAU	6- LYCEE VICTOR HUGO	09/04/2019	10/04/2019
	LOT 2 - VIANDE BOVINE HACHEE			
	LOT 3 - OVIN			
	LOT 4 - PORC			
	LOT 5 - VOLAILLE			
	LOT 6 - VIANDE CUITES			
OVOPRODUITS & PRODUITS LAITIERS	LOT 1 - OVOPRODUITS	4- LYCEE SETE Paul Bousquet	07/05/2019	09/05/2019
	LOT 2 - LES FROMAGES			
	LOT 3 - CREMERIE YAOURTS ET DESSERTS LACTES			
FRUITS & LÉGUMES	LOT 1 - FRUITS ET LEGUMES FRAIS 1ERE GAMME	2- LYCEE GEORGES FRECHE	13/05/2019	14/05/2019
	LOT 2 - FRUITS ET LEGUMES FRAIS DE SAISON 1ERE GAMME			
	LOT 3 - LEGUMES FRAIS 4ème GAMME			
	LOT 4 - POMMES DE TERRE 4 et 5ème GAMME			
	LOT 5 - FRUITS ET LEGUMES DE 1ERE GAMME BIO			
	LOT 6 - LEGUMES BIO DE 4EME GAMME			
PRODUITS SURGELÉS	LOT 1 - LEGUMES CRUS & CUITS	5- LYCÉE LOUIS FEUILLADE	29/05/2019	04/06/2019
	LOT 2 - POISSONS & CRUSTACES & FRUITS DE MER	7- LYCEE JEAN JAURES	07/06/2019	11/06/2019
	LOT 3 - VIANDES TRANSFORMEES			
	LOT 4 - PLATS CUISINES	8- LYCEE JULES GUESDE	03/06/2019	06/06/2019
	LOT 5 - ENTREES DESSERTS ET GLACES			
CAFETERIA	LOT 1 - BOISSON & SODAS DE BASE	9- LYCÉE JULES FERRY	22/05/2019	23/05/2019
	LOT 2 - SANDWICHES			
	LOT 3 - PIZZAS FRAICHES			
PAIN & VIENNOISERIES	LOT 1 - PAIN ZONE MONTPELLIER	10- LYCEE CHAMPOLLION	28/05/2019	28/05/2019
	LOT 2 - PAIN ZONE SETE			
	LOT 3 - VIENNOISERIES ZONE MONTPELLIER			
CHARCUTERIE - SAUCISSERIE - ROTISSERIE	LOT 1 - CHARCUTERIE	11- LYCEE GEORGES CLEMENCEAU	13/05/2019	16/05/2019
	LOT 2 - SAUCISSERIE			
	LOT 3 - VOLAILLE CUITE			
DENREES ALIMENTAIRES LABELLISES	LOT 1 - RIZ	12- LYCEE MENDES France	Le 17/05/2019 pour tous les lots sauf les lots 8 et 9 qui seront déposés le 21/05/2019	21/05/2019
	LOT 2 - TIELLE			
	LOT 3 - VIN			
	LOT 4 - JUS DE FRUITS ARTISANAUX			
	LOT 5 - SODAS ARTISANAUX			
	LOT 6 - SALADE DE FRUITS FRAIS			
	LOT 7 - FRUITS SECHES ARTISANAUX			
	LOT 8 - PAIN SECTEUR MONTPELLIER			
	LOT 9 - PAIN SECTEUR SETE			
	LOT 10 - YAOURT FERMIER			
	LOT 11 - FROMAGE FERMIER INDIVIDUEL			
	LOT 12 - FROMAGE FERMIER A LA COUPE			
	LOT 13 - BRANDADE DE MORUE			
	LOT 14 - CHARCUTERIE			
	LOT 15 - BISCUITS ARTISANAUX			
	LOT 16 - VIANDE FRAICHE DE TAUREAU			
	LOT 17 - VIANDE FRAICHE DE BŒUF			
	LOT 18 - VOLAILLE FRAICHE			
	LOT 19 - VIANDE FRAICHE DE PORC			
CAO FINALE		LYCEE JEAN MERMOZ		